



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2014

Procès verbal de la séance du 26 juin 2014.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Sur son invitation, Rémi VARRAUD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il déclare accepter.

En préambule aux débats, M le Maire informe les membres du conseil municipal que le seuil mobile des minoteries est en fonctionnement et que les clapets remontent progressivement.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Avril 2014

Pas d'observation . La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 22 voix POUR.

2. Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal – Exercice 2013 du Budget Général

Pas d'observation . La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 22 voix POUR.

3. Approbation du Compte Administratif du Budget Général – Exercice 2013

Pas d'observation . La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 22 voix POUR.

4. Affectation du résultat d'exploitation du Budget Général - Exercice 2013

Pas d'observation . La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 22 voix POUR.

5. Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal – Exercice 2013 du Budget Annexe du Camping Municipal

Pas d'observation . La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

6. Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe du Camping Municipal – Exercice 2013

Pas d'observation . La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

7. Affectation du résultat d'exploitation du Budget Annexe du Camping Municipal - Exercice 2013

Pas d'observation . La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

8. Bilan sur les acquisitions et cessions de biens immobiliers réalisés au cours de l'exercice 2013

Pas d'observation . La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

9. Subvention CAS du Personnel Communal 2014

Pas d'observation . La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

10. Demande Garantie de Prêt 313 000 €uros par STE FONCIERE HUMANISME et HABITAT

M le Maire expose aux membres du conseil l'objet du projet, qui comportera 11 logements, qui vise à offrir une structure d'accueil à des personnes déficientes.

Parallèlement, M Delabre explique que cette démarche de cautionnement est courante et qu'elle permet une régularisation de la situation par anticipation.

M Prat fait remarquer que ce nombre d'habitations viendra abonder le total de logements sociaux comptabilisés sur la commune et concourra à ce que nous atteignons le seuil des 20% fixé par la loi SRU.

M Valentin s'étonne de la longue durée de l'emprunt

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

11. Budget Général 2014 Décision Modificative N°1

Présentée par M TOMATI, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

12. Contrat d'Association de Ecole privée « La Chartreuse » - Avis sur les modalités de participation de la ville

M le Maire présente aux membres du conseil les principales caractéristiques des contrats d'association et expose que ce nouveau partenariat permettra notamment un financement par élève et non plus par classe (sur la base du coût élève des écoles publiques de la ville). M le Maire ajoute que l'école de la chartreuse était l'un des derniers établissements du département dont les rapports avec la ville étaient régis par un contrat simple.

M le Maire & M Dufaud précisent que ce nouveau contrat répond à la volonté d'égalité entre enseignement public et privé prônée par la majorité municipale et regrettent que les difficultés de l'ancienne école les eaux vives n'aient pas été mieux prises en compte.

M Chatard tient à rappeler que suite à un vol de fioul dans les locaux de cet établissement, l'ancienne équipe municipale avait financé un nouveau plein.

M Prat tient à dénoncer les propos évoquant le mauvais traitement infligé par l'ancienne équipe municipale à l'enseignement privé. En effet, jusqu'à présent aucune demande de contrat d'association n'avait été faite par l'école La Chartreuse. M Prat évoque lui aussi le financement du plein de fioul pour l'école des Eaux Vives mais également la prise en charge d'un personnel communal qui intervenait dans cet établissement. M Prat dénonce le procès d'intentions qui est fait à l'ancienne majorité au travers d'un courrier de la direction diocésaine de l'enseignement catholique.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR

13. Création du Marché du Dimanche.

Présentée par M DUFAUD, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

14. Délégation au Maire Recrutement de Personnel auxiliaire et contractuel.

Pas d'observation. La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

15. Renouvellement des Membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Pas d'observation. La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR

16. RN 88 Approbation Processus Echanges Domanialité Brives-Charensac – Département - Etat

Suite à la présentation de la délibération, M Prat demande à ce que les riverains du quartier de Genebret soient informés des différentes évolutions.

M Bringer précise qu'une réunion d'information sur le phasage des travaux en direction des riverains est programmée et qu'ils ont reçu une convocation. M Bringer précise qu'un travail est mené en collaboration avec les services de la communauté d'agglomération dans le but de revaloriser ce quartier et de le rendre plus vivant.

M le Maire précise que MM Gimbert et Bringer suivent ce dossier avec attention.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR

17. Stade Louis EXBRAYAT : Mise aux Normes vestiaires Terrain Honneur

M Hugon précise que ces travaux répondent à une demande de la fédération française de football dans le but d'obtenir un agrément permettant au club local de pouvoir évoluer au niveau régional.

M Valentin demande si un rafraîchissement des vestiaires situés sous la tribune est envisagé.

Suite à la réponse positive de M Gimbert, M Bringer regrette les nombreuses dégradations constatées dans les infrastructures sportives. M Bringer souhaite également que les utilisateurs malveillants, notamment en matière de consommation d'éclairage, soient pénalisés.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR

18. Convention ORANGE – Commune de Brives-Charensac Route de Lyon

Présentée par M GIMBERT, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

19. Acquisition de la propriété sise 23 route de Lyon (cadastrée AM 356)

Suite à la présentation de M le Maire, M Valentin estime que cette acquisition constitue une opportunité pour une résidence séniors.

Alors que M Bringer estime que des problèmes d'accessibilité ne permettent pas de l'envisager, M le maire expose que d'autres projets permettraient de tenir plus facilement compte de ce besoin.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR

20. Finalisation annexe Financière 2014 Convention AUMPT 2014 – Subvention Fête Locale

Suite à son exposé, M le Maire propose de repousser à une date ultérieure l'examen du déficit de la Maison pour Tous.

Alors que M Valentin interroge sur le renouvellement de la convention du chantier espaces verts, M Bringer précise que la convention actuelle est prolongée pour 6 mois.

M Prat rappelle que dans le projet initial l'objectif était de financer uniquement 50% du montant annuel sur les 6 premiers mois de l'année avec des missions permettant de décharger les services techniques municipaux. La somme restant devait être financée par des chantiers extérieurs confiés à cette équipe d'insertion.

Alors que M Prat insiste sur la nécessité de valoriser le travail de ce chantier formation, M le Maire tient à mettre en avant la qualité de l'équipe actuelle.

Questions diverses

◆ M le maire informe les membres du conseil que le skate-park est en cours de déplacement et sera situé aux abords du stade. En effet, en raison de nuisances sonores importantes, un travail en partenariat avec les utilisateurs a été mené.

-M Dufaud précise qu'il a eu l'occasion de rencontrer des utilisateurs sérieux et impliqués et que ce nouveau lieu est plus sécurisant.

-M Valentin estime qu'il faudra toutefois rester vigilant.

◆ M Bringer :

- informe les membres du conseil qu'à l'occasion de la saison estivale, un second policier municipal sera recruté.
- expose que la ligne de TUDIP sera prolongée jusqu'au locaux du garage RVI ce qui permettra de régler certains problèmes de stationnement place blanche.
- explique que dans le cadre de la loi ALUR, les autorisations d'urbanisme ne seront plus instruites par les services de l'Etat et qu'une réflexion est engagée pour un transfert de cette compétence aux EPCI.
- informe les membres du conseil qu'un système extranet permettant une meilleure communication sera mis en place dans les prochains mois.

◆ M le Maire informe que le bulletin municipal paraîtra au début du mois de septembre et qu'un projet de création d'un pôle médical est à l'étude.

◆Alors que M Chatard s'interroge sur le déroulement de l'élection du président du SAE, M Brun apporte les éclaircissements nécessaires.

M Prat s'étonne du déroulement de ce scrutin avec une démarche douteuse de boycott aboutissant à l'élection d'un président à l'occasion une seconde réunion.

◆ M Prat, en questions diverses, propose aux membres du conseil municipal d'adopter une motion pour l'arrêt des négociations portant sur la création d'un Grand Marché Transatlantique et ainsi de déclarer symboliquement leur commune « hors TAFTA ».

La présente motion est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45